



aux médias genevois

Notre réf. 3004-CoT

Genève, le 17-11-2014

La CGAS soutient la grève des travailleurs des TPG et informe les salariés-usagers de leurs droits en cas de retard au travail

Soutien syndical

La CGAS exprime sa pleine solidarité à l'adresse des travailleurs des TPG et de la grève annoncée pour mercredi 19 novembre contre les suppressions d'emplois et les licenciements qui pourraient découler de la mise en œuvre punitive de l'entrée en vigueur de la baisse des tarifs démocratiquement acceptée en votation populaire, ainsi que du contrat de prestations soumis au Grand Conseil.

Ce dernier vise également à faire payer aux usagers et au personnel la baisse des tarifs par des privatisations qui détériorent l'emploi.

La CGAS salue cette lutte courageuse qui s'inscrit dans les luttes du personnel des services publics contre les politiques d'austérité et le projet de budget de l'Etat 2015 qui épargne les riches, s'attaque aux plus démunis, à l'emploi et aux conditions de travail du personnel.

Informations aux usagers-salariés

Les syndicats de la CGAS incitent la population à faire preuve de solidarité et informent les usagers-salariés qui seraient touchés par la grève des éléments suivants:

1. Obligation de s'organiser : les salariés n'ont aucune obligation à s'organiser différemment et à anticiper les conséquences d'une grève pour être absolument certains de pouvoir débiter leur travail à l'heure habituelle, sauf si l'employeur l'annonce expressément en donnant des directives spécifiques. Dans un tel cas, c'est à l'employeur de supporter les frais supplémentaires qui en résulteraient (frais de taxis ou d'utilisation d'un véhicule privé, frais de garde d'un enfant, ...).
2. Licenciement pour arrivée tardive : tout licenciement de salarié-e en raison d'une arrivée tardive due à la grève serait abusif et donnerait droit à des indemnités pour les salariés-es concernés-es.
3. En cas de problème, les syndicats de la CGAS se tiennent à disposition pour défendre les usagers-salariés qui seraient abusivement sanctionnés par leur employeur.

Alessandro PELIZZARI, Unia, vice-président CGAS

Manuela CATTANI, SIT, présidente CGAS
022 818 03 61

Joël VARONE, UNIA Genève, vice-président CGAS

Joël MUGNY, Syna - GE, vice-président CGAS